



**PREMIER ATELIER THEMATIQUE INTERREGIONAL ET REUNIONS
REGIONALES DE RESEAU POUR LES DIX RESEAUX OZONE
PARIS, FRANCE, 15-19 JANVIER 2018**

**LANCEMENT DU PRIX MONDIAL DU PROTOCOLE DE MONTREAL
POUR LES AGENTS DE DOUANES ET DES SERVICES CHARGES DE FAIRE
RESPECTER LA REGLEMENTATION**

Contexte

ONU Environnement ActionOzone, en coopération avec l'Organisation mondiale des douanes et le Secrétariat de l'Ozone, lance le Prix mondial du Protocole Montréal pour les agents des douanes et des services chargés de faire respecter la réglementation.

Le Prix a vocation à reconnaître le rôle crucial des agents des douanes et des agents chargés de faire respecter la réglementation dans l'application des restrictions et des interdictions du commerce des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) et des hydrofluorocarbures (HFC). Ces deux groupes de produits chimiques sont largement utilisés en tant que fluides frigorigènes et agents de gonflement pour les mousses.

Les HCFC contribuent à l'appauvrissement de la couche d'ozone et au réchauffement planétaire. Ils vont être éliminés progressivement d'ici à 2030 et sont déjà interdits dans l'Union européenne. Les négociants en HCFC doivent être détenteurs d'un quota d'importation et/ou d'exportation et détenir également un permis ou une licence pour leurs chargements de HCFC.

Les HFC contribuent au réchauffement planétaire. Ils vont être réglementés et progressivement réduits par les Parties au Protocoles de Montréal après que l'Amendement de Kigali entrera en vigueur. Certaines législations nationales font obligation de détenir une licence d'importation ou d'exportation pour les chargements de HFC et ils sont déjà interdits dans l'Union Européenne.

La procédure informelle de consentement préalable en connaissance de cause (iPIC pour *informal Prior Informed Consent*) permet aux partenaires commerciaux de confirmer à l'avance le caractère légal d'une transaction commerciale, avant l'octroi de licences d'importation ou d'exportation. Pour plus d'informations sur la procédure iPIC, voir : www.unep.org/ozonaction/resources/informal-prior-informed-consent-mechanism .

Tolérer un commerce illégal ou indésirable de HCFC ou HFC mettrait en péril le succès du Protocole de Montréal et pourrait placer le pays en situation de non-respect vis-à-vis du Protocole

Objectifs

Le Prix a vocation à mettre en valeur et encourager les agents et les organisations auxquelles ils appartiennent pour leurs succès dans l'accomplissement de leurs tâches de prévention du commerce illégal de HFC ou de HCFC, y compris des équipements et produits contenant ou fonctionnant avec des HFC ou des HCFC.

Le Prix ambitionne d'améliorer la coopération internationale et régionale et la prise de conscience du milieu des douanes et des services chargés de faire respecter la réglementation. Il devrait faciliter le signalement du commerce illégal à ONU Environnement et au Secrétariat de l'Ozone, conformément au paragraphe 7 de la Décision XIV des Parties au Protocole de Montréal, et inciter les partenaires commerciaux à utiliser de manière systématique la procédure iPIC avant l'octroi d'une licence pour le commerce des HCFC / HFC. Ainsi, il contribuera à l'application des dispositions du Protocole de Montréal relatives au commerce et facilitera le respect des engagements pris.

Souvent les saisies ne sont pas rendues publiques parce qu'elles peuvent être perçues comme un signe négatif pour la réputation des pays concernés. Apporter de la visibilité et une mise en valeur pourra contribuer à changer cette perception et encourager le signalement des affaires de commerce illégal et les saisies. Faire connaître les saisies, les affaires portées devant les tribunaux, et les condamnations prononcées, avec le nom des personnes ou sociétés mises en causes peut aussi décourager les trafiquants potentiels.

Eligibilité

Sont autorisés à concourir les agents des douanes et des services chargés de faire respecter la réglementation, ou les services pour lesquels ils travaillent, qui ont enregistré des succès dans leur lutte contre le commerce illégal ou indésirable de HCFC ou de HFC, ainsi que d'équipements ou de produits contenant ou fonctionnant avec des HCFC ou des HFC.

Les actions permettant de concourir vont de la découverte d'un chargement illégal et de la saisie ou du rejet qui en ont découlé, à la procédure iPIC ayant permis d'éviter la délivrance d'une licence d'importation ou d'exportation pour des chargements illégaux ou indésirables.

Toutes les actions de répression du commerce illégal sont éligibles à condition qu'elles n'aient pas déjà été présentées pour la candidature à un autre prix, présent ou passé.

Candidature

Les formulaires de candidature, dûment remplis, comportant la description détaillée de l'infraction constatée et des photos, doivent parvenir au point focal ONU Environnement dès que possible, et au plus tard le :

31 Décembre 2018.

La liste détaillée des contacts dans les points focaux régionaux ONU Environnement ActionOzone peut être consultée sur : www.unep.org/ozonaction/who-we-are/staff-contacts

Afrique (anglophone) : patrick.salifu@unenvironment.org

Afrique (francophone) : yamar.guisse@unenvironment.org

Caraïbes : marco.pinzon@un.org, marco.pinzon@pnuma.org

Europe et Asia Centrale : halvart.koppen@unenvironment.org

Amérique Latine : mirian.vega@un.org, mirian.vega@pnuma.org

Asie occidentale : khaled.klaly@unenvironment.org

Asie du Sud, Asie du Sud Est Pacifique, Iles du Pacifique : hus@un.org

Les candidatures accompagnées de la description de l'infraction constatée sont à rédiger de préférence en anglais, mais toute autre langue officielle des Nations Unies pourra être utilisée (arabe, chinois, français, russe, espagnol).

Les points focaux Protocole de Montréal sont invités de coordonner les candidatures en provenance de leurs pays respectifs. Les candidatures spontanées sont acceptées.

Vérification et diffusion

Les candidatures et les descriptions d'infractions constatées seront examinées et vérifiées par un panel d'experts désignés par ONU environnement.

Une fois vérifiés, les dossiers feront l'objet d'un rapport synthétique, publié sur la page web consacrée au Prix sur le site de ActionOzone et transmis au Secrétariat de l'Ozone. Ils seront présentés lors d'un événement annexe organisé en marge de la Réunion des Parties et des réunions des réseaux régionaux, et diffusé largement auprès de toutes les instances de mise en application et de contrôle du respect du Protocole de Montréal dans le monde, comme les Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement de l'OMD et Environet.

Lauréats du Prix

Tous les agents des douanes et des services chargés de faire respecter la réglementation, et/ou leur service, sélectionnés après vérification se verront remettre un certificat et une médaille d'Honneur. Les certificats seront signés par les représentants de ONU Environnement ActionOzone, de l'Organisation mondiale des douanes et du Secrétariat de l'Ozone.

Les certificats et les médailles seront remis au cours d'une cérémonie nationale ou régionale de remise des prix organisée en fonction des circonstances locales. Les lauréats pourront être invités à faire une présentation de leur dossier lors d'un événement annexe de la Réunion des Parties et des réunions des réseaux régionaux, en fonction des possibilités.

Contact

Mme Shamila Nair-Bédouelle, Cheffe de ActionOzone
ONU Environnement, Division de l'Economie
E-mail : shamila.nair-bedouelle@unenvironment.org

ONU Environnement ActionOzone : www.unep.org/ozonaction
Organisation mondiale des douanes : www.wcoomd.org
Secrétariat de l'Ozone : www.ozone.unep.org

**PRIX MONDIAL DU PROTOCOLE DE MONTREAL
POUR LES AGENTS DES DOUANES ET DES SERVICES CHARGES DE
FAIRE RESPECTER LA REGLEMENTATION**

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
Date limite de dépôt : 31 Décembre 2018

Nom de l'agent ou du service :

Adresse :

Tel :

Fax :

E-mail :

Date et lieu de l'infraction constatée :

Description détaillée de l'infraction constatée :

Pays d'origine, itinéraire emprunté et destination :

Quantité et type de substance, bouteilles, équipements, produits concernés :

Les papiers du chargement étaient-ils corrects ?

Oui

Non

Si non, merci d'apporter des précisions :

Moyen de transport :

Par avion

Par autobus

Par voiture

Par bateau

Autre : merci de préciser :

Quelle était la méthode de dissimulation ?

Composition du fluide frigorigène :

Analysée

Non analysée

Si la composition a été analysée, merci de préciser les résultats de l'analyse et la méthode d'analyse utilisée (identificateur de fluide, test en laboratoire, etc.) :

Qu'est-il advenu des marchandises illégales / indésirables après leur découverte (réexportation, saisie, stockage sous douane, mise aux enchères, destruction) ?

Qu'est-il advenu des personnes / sociétés responsables (procédure administrative, poursuite, comparution en justice, condamnation à de la prison, une amende) ?

Des amendes ont-elles été appliquées ?

Oui

Non

Si oui, préciser le montant ici :

Des actions en justices ont-elles été lancées ?

Oui

Non

Si oui, merci d'apporter des précisions :

Y a-t-il des photos ?

Oui

Non

Si oui, merci de joindre ces photos à votre candidature.

Les numéros de série des bouteilles étaient-ils enregistrés (pour permettre l'identification du pays d'origine) ?

Oui

Non

Si oui, merci d'indiquer des numéros de série :

Merci de faire parvenir les candidatures le plus rapidement possible et, en tout état de cause, avant le **31 Décembre 2018 au plus tard, au point focal régional ONU Environnement ActionOzone.**